

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09.87.12.40.05

messagerie : montigny-le-chartif@bbox.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
JEUDI 31 JANVIER 2019**

Convocations adressées le vingt quatre janvier 2019

L'an deux mille dix neuf, le trente et un janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Madame JULIEN Annie, Messieurs BEAUVAIS Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Philippe,, DESCHAMPS Pascal, Mesdames SEVESTRE Maryline, SAISON Nadine, DEROIN Brigitte.

Absents excusés : Messieurs ROBIN Jean-Paul, AUGER Eric ,Mme JAUNEAU Isabelle, Mme GUEGAN Simone donne pouvoir à Mme JULIEN Annie.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Madame SAISON Nadine.

- Fusion de direction des écoles du regroupement pédagogique des Portes du Perche de Combres, Haponvilliers, Nonvilliers Grandhoux et Montigny-le-Chartif.

Vu l'Article L212-1 du Code de l'Education,

Monsieur le Maire de la Commune de Montigny-le-Chartif informe le Conseil municipal de la volonté de la Commune de Montigny-le-Chartif de solliciter la fusion des écoles de Combres, Haponvilliers, Nonvilliers Grandhoux et Montigny-le-Chartif en une seule entité administrative dans le but de faciliter le bon fonctionnement et la cohésion des écoles, et de ne pas remettre en cause l'existence de notre syndicat le SIRS des Portes du Perche regroupant ces quatre écoles ni son organisation actuelle – soit 1 classe à Haponvilliers, 1 classe à Montigny-le-Chartif, 1 classe à Nonvilliers Grandhoux et les autres classes à Combres.

La fusion entraînera automatiquement la suppression de l'ensemble des postes de direction dans chacune des écoles et la création d'une nouvelle structure scolaire après fusion des écoles.

Les Conseils d'écoles de Combres, Haponvilliers, Nonvilliers Grandhoux et Montigny-le-Chartif se sont prononcés favorablement pour la fusion de leurs écoles.

La proposition est soumise à la délibération du Conseil municipal qui approuve à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'approuver la fusion des écoles des communes précitées.

- Attribution de subventions aux associations au budget 2019,

Après présentation par le Maire des diverses demandes de subventions ,la priorité est donnée aux associations communales, le Conseil Municipal maintient les subventions au même montant que l'an dernier soit :

Amicale des sapeurs pompiers :	85 €
Association des Anciens Combattants :	85 €
Club de l'amitié « Raymond Gendre » :	85 €
Union sportive de Montigny-le-Chartif :	85 €
Harmonie Municipale de Condé sur Huisne	85 €
Gymnastique volontaire d'UNVERRE	85 €

- Présentation de divers devis,

Pour les travaux sur voirie, dans le cadre de la voirie transférée à la CDC entre Beauce et Perche il est proposé les voies suivantes :

Le Bois et la Fourche ; enduit bicouche pour 6 641.80 € HT

Chemin de Auvilliers : enduit bicouche pour 3 749.92 € HT

Chemin de Villeneuve : enrobé pour 3 161.43 € HT

Chemin la Haie aux Mesles pour 16 941.50 € HT

Et pour la commune il est proposé le chemin Le Guè Chènevotte avec un nettoyage et enduit bicouche pour 5 539.41 € HT

Le Conseil Municipal approuve ces travaux , et charge et autorise M. Le Maire à publier le marché .

Monsieur Le Maire est toujours en attente de devis en particulier pour la remise en état et la mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente.

En ce qui concerne les travaux au commerce ,Monsieur le Maire évoque des travaux plus importants que prévus du fait de l'affaiblissement d'une poutre porteuse dans le bar , des devis ont été sollicités et sont en attente.

Pour le service de l'eau ,pour le renforcement de l'eau potable , un seul devis n'est parvenu il est nécessaire de demander d'autres devis .

Le devis pour remplacement de la pompe au forage du Boulay s'élève à 7 170 .00 HT euros, le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce devis.

- Informations et questions diverses.

M. le Maire rappelle que deux enquêtes publiques se déroulent actuellement sur la commune ;

- le projet de parc éolien de la vallée de la Thironne,

- le déclassement partiel de voies communales et d'aliénation totale et partielle de chemins ruraux .

Suite à cette enquête , il aura lieu de vendre ces parcelles issues de voies ou chemins à des propriétaires , M. BOUILLON Jean-Philippe et Mme SAISON Nadine sortent de séance.

Après discussion le prix de base est fixé à 0.50 € /m² mais le prix final sera établi après avoir intégré les frais de l'enquête publique, de géomètre et de notaire .

M. le Maire fait part d'une manifestation organisée en opposition à l'implantation des éoliennes le samedi 9 février de 14 h à 18 h.

Deux concerts sont organisés en l'église de Montigny-le-Chartif , l'un le samedi 9 mars 2019 pour un récital piano en faveur de la fondation Française pour la recherche sur l'épilepsie, (Mme Tronc qui organise ce concert recherche plusieurs personnes pour aider à porter le piano) et celui du mercredi 8 mai de l'harmonie de Illiers-Combray.

Monsieur Deschamps informe que la Thironne est passée en 1er catégorie , ce qui entraîne des restrictions des conditions de pêche .

La séance est levée à 22 h 43.